

**VALORISEZ LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE DE VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DE
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie multisupports, de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie, d'une durée d'investissement de 8 ans et 23 jours maximum, à compter du 21 mai 2026.

Titre de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA), émis par JPMorgan Structured Products B.V., présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et partielle à la date d'échéance. L'investisseur est exposé aux risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

Offre à durée limitée.

Commercialisation du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026 pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR0014013WU9

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

DOCUMENT À USAGE INTERNE UNIQUEMENT

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de JPMorgan Structured Products B.V. (l'Émetteur) et/ou de JPMorgan Chase Bank, N.A. (le Garant) ou de mise en résolution de ce dernier. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives. (2) Hors frais de gestion du contrat. (10) Un gain de 10,00 % brut par année écoulée si l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial.

10,00 %

BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR AN CONDITIONNEL⁽¹⁰⁾



HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026

HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans et 23 jours maximum, à compter du 21 mai 2026. Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, de l'année 1 à 7 depuis la date d'observation initiale⁽³⁾, ainsi que d'un remboursement anticipé de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa Valeur Initiale⁽⁴⁾ si l'indice Solactive Innovation & Transformation Leaders 5 % AR (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ aux dates d'observation annuelle⁽³⁾.

À défaut, à la date d'échéance⁽³⁾ :

- **Une perte en Capital⁽⁴⁾ partielle pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale⁽⁴⁾**, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice connaît une baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Dans ce cas, le montant perçu par l'investisseur correspond au niveau de l'Indice à la date d'observation finale⁽³⁾ (exprimé en pourcentage de son niveau initial⁽³⁾) majoré de 25% (par exemple si l'Indice baisse⁽⁵⁾ de 40 % et clôture donc à la date d'observation finale⁽³⁾ à 60 % de son niveau initial⁽³⁾, l'investisseur perçoit 85 % de la Valeur Initiale⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾).
- **Un remboursement à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale⁽⁴⁾**, si à la date d'observation finale⁽³⁾, la baisse⁽⁵⁾ de l'Indice n'excède pas 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- **Un gain de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale⁽³⁾**, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'Indice. Seul l'Indice sous-jacent du support est construit de façon à sélectionner les actions selon leur adéquation à la thématique « Innovation & Transformation ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en Capital en cours de vie⁽⁷⁾, ainsi qu'un risque de perte en Capital partielle (pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale) à la date d'échéance⁽³⁾ en cas de baisse⁽⁵⁾ de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

DONATION

Un montant équivalent à 0,20% du total des titres HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 effectivement placés sera versé à l'association des Compagnons du Devoir. Ce don est destiné à soutenir les objectifs généraux de l'association des Compagnons du Devoir, lui permettant de mener à bien ses initiatives de manière efficace.

AVANTAGES

• Un gain de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, depuis la date d'observation initiale⁽³⁾ (le 21 mai 2026) :

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7 ;
- ou, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à la date d'observation finale⁽³⁾ en année 8 ;
- dans les deux cas ci-dessus, si les conditions de versement du gain de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain versé correspond au gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes (effet mémoire).

• Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale⁽⁴⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.

• En l'absence de remboursement anticipé automatique, et dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾ l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, un remboursement de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa Valeur Initiale à la date d'échéance⁽³⁾.

INCONVÉNIENTS

• Les gains sont plafonnés à 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.

• Le rendement de HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 à la date d'échéance⁽³⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et de 75 % de son niveau initial⁽³⁾.

• L'investisseur⁽⁹⁾ ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 an et 21 jours à 8 ans et 23 jours maximum.

• L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.

• Les gains éventuels ne sont pas capitalisés.

• Il existe un risque de perte partielle ou totale en Capital⁽⁴⁾ :

- en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾⁽⁷⁾ (rachat⁽⁸⁾, arbitrage ou décès) avant la date d'échéance⁽³⁾ ;
- ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

• Il existe un risque de perte partielle en Capital⁽⁴⁾ pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale⁽⁴⁾ :

- à la date d'échéance⁽³⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

• Le support est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du support.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de JPMorgan Structured Products B.V. (l'Émetteur) et/ou de JPMorgan Chase Bank, N.A. (le Garant) ou de mise en résolution de ce dernier. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Le niveau initial de l'Indice est observé à la date d'observation initiale, soit le 21 mai 2026. Les dates d'observation annuelle sont : 14 mai 2027 ; 15 mai 2028 ; 15 mai 2029 ; 14 mai 2030 ; 14 mai 2031 ; 14 mai 2032 ; 13 mai 2033. La date d'échéance est le 13 juin 2034. (4) Les termes « Capital » et « Valeur Initiale » utilisés dans ce document désignent la valeur nominale des titres de créances, soit 1 000 EUR. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial⁽³⁾, observé à la date d'observation initiale le 21 mai 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle⁽³⁾ ou à la date d'observation finale⁽³⁾, exprimée en pourcentage de son niveau initial⁽³⁾. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 23 jours, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance. (7) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽³⁾ ou avant la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ effective, ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant. (8) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier. (9) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance, le 13 juin 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Can Patrimoine - Filiale de Groupama Assurances Mutuelles. Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622 - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille. N° d'immatriculation 09 051 780. orias.fr - Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales. Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - Caisse Fraternelle Vie - Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entiièrement versé)

RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille.

Entreprises régies par le Code des assurances.